

Evelyne Piednoir

# Une secousse dans l'histoire

## Une grève chez les assistantes de service social (1991)

**Fin des années 80 : les assistantes de Service Social se mobilisent et choisissent une forme originale d'organisation : la coordination de collectifs. Par ce mouvement essentiellement féminin, elles remettent en question tant les conditions d'exercice de leur profession que le sens donné à leur travail.**

**P**rofession (1) ancrée dans l'histoire sociale de notre pays riche de par sa propre histoire, je vous convie à un arrêt sur image sur une partie de son histoire. Nous sommes dans les années 90 et pour la première fois, les assistantes de service social (AS) se mobilisent, se mettent en grève, se battent et portent au devant de la scène publique ce qu'elles ne pouvaient plus supporter, à savoir :

- des conditions de travail difficiles ;
- une réduction de leur activité à la gestion de l'exclusion sans pratiquement de moyens ;
- une insatisfaction en matière de reconnaissance sociale et de rémunération.

Pourquoi s'arrêter sur cette période ?

Il me semble que ce moment d'histoire est nécessaire pour comprendre les changements, les évolutions d'une profession ; ou autrement dit par Robert Castel : « Il m'a semblé qu'en ces temps d'incertitude lorsque le passé se dérobe et que l'avenir indéterminé, il fallait mobiliser notre mémoire pour essayer de comprendre le présent ... » (Castel, 1995).

Après un rappel des moments forts de cette mobilisation « mouvement mixte à hégémonie féminine » (2) pour reprendre l'expression de D. Kergoat (1991), il s'agira de comprendre, d'analyser en quoi cette lutte, tant par son mode d'organisation originale que par ses revendications, a

(1) La profession est reconnue officiellement par la loi du 8 avril 1945 (protection du titre et de la fonction) et est insérée dans le titre VI du Code de la Famille et de l'Aide Sociale (l'article 225 soumet les AS au secret professionnel). La profession s'est également dotée d'un Code de déontologie, sous-tendu par des options philosophiques et humanistes, dont les règles éthiques marquent l'idéal.

(2) A cette époque, 94% des effectifs sont féminins. C'est pourquoi j'utiliserai le féminin pour parler de cette profession dans cet article.

été marquée par ce qui préside à cette profession : une éthique. Ethique qui implique la réflexion sur le sens donné à l'action, énonçant des positions vis-à-vis du politique.

Ainsi, trois ans après le mouvement des infirmier(e)s en 1988 (mouvement qui reprendra à nouveau dans cette période sous forme de grève reconductible dans les hôpitaux) les AS entament, à l'automne 1991, la plus grande action collective qu'ait connue la profession depuis les débuts de son existence.

## Transformations socio-économiques et retentissement social

Les mutations socio-économiques à l'œuvre dans notre pays (impératifs de rentabilité poussant à la mondialisation de l'économie de marché, restructurations liées aux nouvelles technologies, à la robotisation) ont pour effet une redéfinition de l'emploi, la montée du chômage, affectant en particulier une fraction de la jeunesse, une intensification du processus de relégation urbaine et l'accentuation du déséquilibre ville/campagne. Ces mutations frappent de plein fouet une partie de plus en plus importante de la population qui, conjuguées à des facteurs personnels, sociaux, psychologiques, démultiplient les situations de précarité, d'extrême pauvreté.

Les AS, en particulier celles et ceux qui travaillent en polyvalence de secteur sont en première ligne, d'autant que vient d'être instauré, à cette époque, le RMI (loi de décembre 1988). La mise en place de ce nouveau dispositif pour lutter contre l'exclusion est alors analysé par beaucoup comme un leurre, inscrivant les bénéficiaires dans une logique d'assistanat renouvelé et à long terme.

Par ailleurs, la décentralisation de l'action sanitaire et sociale dont la responsabilité incombe aux Conseils généraux place l'univers du travail social sous la dépendance directe du politique. Les travailleurs sociaux se retrouvent dans une position difficile ; non pas que celle-ci soit nouvelle — de tout temps, ces professionnels ont été en prise entre des commandes institutionnelles et la demande des populations. Mais, pour ce métier du quotidien, de la relation, peu médiatisé, difficilement évaluable, ce nouveau contexte socio-politique pose le problème de la légitimité de ses acteurs et de leur reconnaissance, de manière exacerbée.

Autre effet : la décentralisation a accentué une plus grande diversification des employeurs et contribué à développer un sentiment d'isolement.

« Les actions collectives fortes, celles qui mobilisent véritablement un groupe, quelle que soit sa taille, se déclenchent lorsque des individus, porteurs de valeurs communes, sentent celles-ci menacées et se sentent eux-mêmes assez forts pour ne pas supporter passivement cette menace » (Bernoux 1985).

Les salariés s'engagent dans des conflits longs lorsqu'ils se sentent atteints dans leur identité.

En juillet 1989, l'homologation du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) au niveau III (3) jette les bases de ce mouvement. Cette homologation est vécue comme un camouflet, un manque de reconnaissance de leur qualification, une atteinte à leur identité professionnelle de la part des pouvoirs publics.

Le mouvement va se structurer de la mi-1989 à septembre 1991. Une première grande manifestation nationale d'action a lieu le 22 mai 1990. 5.000 AS sont dans la rue et plus de 2.000 pétitions sont signées demandant le retrait de l'arrêté.

C'est le point de départ de la mise en place de collectifs unitaires départementaux et régionaux sur l'ensemble du territoire, dont les objectifs dépasseront rapidement ceux du Comité National d'Action (CNA). Celui-ci refuse alors de les inclure dans les discussions du groupe de travail, dit « groupe Tisserand », du nom de son rapporteur Pierre Tisserand, Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord-Pas de Calais. Il ne veut pas étendre les revendications à d'autres domaines.

En septembre 1990, à l'appel du Collectif Auvergne est créée la Coordination Nationale des Collectifs des AS (CONCASS). L'objectif est de fédérer l'expression revendicative et d'être une force pour se faire entendre au niveau national.

Cette année sera ponctuée d'une deuxième journée nationale de grève en février 1991. Les Etats Généraux des AS de l'Ile de France, tenus en juin, décident la grève reconductible à partir du 16 septembre.

## Le fait détonateur

(3) Dans l'arrêté du 28 juillet 1989 du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, statuant sur l'homologation du DEASS, il est dit : « les

La grève durera neuf semaines et sera massivement suivie dans la région parisienne mais

aussi dans les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Aquitaine et Auvergne. Ailleurs, si la même intensité n'est pas de mise, d'autres stratégies de protestation se mettent en place suivant les réalités locales : rencontre avec les élus, blocage de péage d'autoroute, manifestation, grève concernant certaines tâches (par exemple le refus d'instruire les dossiers RMI).

## Le temps de la grève : de septembre à novembre 1991

assistantes de service social instruisent les décisions pour l'accès aux prestations et aux aides ».

La grève reconductible est votée en AG chaque jour à main levée à la Bourse du travail de Paris. La liaison avec les collectifs départementaux se fait grâce au travail de Paris. Ce dernier permet un état des lieux rigoureux, et en temps réel, de la mobilisation, de la diffusion des informations, de la prise de décision avec l'accord de tous (Internet n'existait pas encore !).

Au moment le plus fort, un tiers de la profession est « touché ». Le 10 octobre 1991, 10.000 AS défilent à Paris (pour rappel, ce même jour défilent les infirmières, les intermittents du spectacle, mais il n'y aura pas de réelle rencontre entre ces différents professionnels).

En novembre, M. Blocquaux, Inspecteur Général des Affaires Sanitaires et Sociales, remet un rapport commandité par le Ministre de la santé et de la protection sociale, sous forme de fiches déclinant un certain nombre de propositions.

M. Blocquaux, ayant été nommé pour établir un diagnostic, faire des propositions et non pour négocier, la CONCASS dénonce ce qu'elle appelle une « supercherie ». Elle réclamait une table ronde interministérielle et ne trouve aucune réponse à ses revendications.

## L'après-grève

Alors que la CFDT Interco, la FEN, la CGC, la CFTC et les Autonomes signent le Programme d'action des professions du social proposé par M.

Bianco (le 5 décembre 1991), les AS refusent collectivement ce programme : 6.000 d'entre elles manifestent. On peut situer ici la dernière grande mobilisation collective.

Le mouvement prendra alors différentes formes pour rechercher des modalités d'actions dans la durée, pour travailler à la construction d'un rapport qui permette la convergence avec les autres travailleurs sociaux, et ainsi influencer sur les rapports de force en présence. Ces questions deviennent centrales.

En effet, malgré une grande détermination, la grève des AS reste isolée face au gouvernement, face aux autres travailleurs sociaux et aux autres salariés. En ce sens, on peut lire le « caractère identitaire limité » de la coordination des AS (Hassenteufel, 1991) et peut-être une certaine forme d'enfermement catégoriel.

Comme l'exprimait alors P. Bourdieu (1992) « on aurait dû comprendre depuis longtemps que leur révolte s'étend au-delà des questions de salaire, même si le salaire octroyé est un indice sans équivoque de la valeur accordée au travail, aux travailleurs et aux travailleuses correspondants et que le mépris pour une fonction se marque d'abord par la rémunération plus ou moins dérisoire qui lui est accordée ».

Prise de conscience d'être des femmes salariées : les AS se sont autori-

sées à revendiquer un salaire à la hauteur de leur qualification. Elles ont affirmé leur identité professionnelle, leur rôle de médiateur au-delà des shows télévisés se penchant sur « le malheur et non sur le mal » (Baudrillard, 1994), la misère, la pauvreté au quotidien. Je reprendrai ici les propos tenus par une AS du collectif d'Ile de France : « Dans notre boulot, on est confronté à quelque chose qui est de l'ordre de la destruction, de la négation de la démocratie, de la négation des droits auxquels on est fortement attaché. Autrement, on ne ferait pas ce travail [...]. Quand on est confronté d'aussi près à des choses aussi graves, on devient capable d'inventer quelque chose ». La mise en place d'une coordination nationale peut en être une des illustrations, espace collectif libre d'expression, de réflexion entre professionnelles qui ont (ou qui découvrent qu'elles ont) les mêmes préoccupations.

Peut-être quelques précisions sont-elles nécessaires en ce qui concerne le fonctionnement de la coordination.

## Conduite de l'action

Les réunions de celle-ci regroupent les déléguées départementales qui débattent des propositions émanant de chaque collectif, celles-ci ayant été au préalable mises en débat. Des votes peuvent avoir lieu pour apprécier l'adhésion et la légitimité des propositions. Les collectifs sont libres de suivre ou non les décisions. La CONCASS veille à impulser les actions proposées quand celles-ci recueillent la plus grande adhésion. Des initiatives nationales reprises par une faible majorité sont retirées au profit d'initiatives départementales ou régionales.

L'application technique revient à un secrétariat volontaire, collectif permanent représentant le National. Le Puy de Dôme, l'Ile-de-France, le Rhône en ont assuré successivement l'organisation.

Cette structure se dit et se vit en démocratie directe. Durant toute la grève, l'AG journalière permettait à tout instant la remise en question des orientations prises. Lieu de socialisation intense, la coordination a été « une formidable école en accéléré par rapport à tout le rituel d'une grève. Par exemple, au début, pour beaucoup d'entre nous, on ne savait pas qui décidait, comment on faisait une grève, qui signait les accords ... » (une AS).

Mais aussi, comme le souligne Rozenblatt (1991), avec le conflit des infirmières, on voit apparaître une liaison très marquée entre la pratique professionnelle exercée au quotidien et le mode d'organisation choisi pour et dans la lutte.

« Je crois que dans le travail, on est finalement des gens très autonomes,

pas toujours faciles à gérer, un peu frondeurs. Bon, la hiérarchie dans le social, on n'aime pas trop [...]. Finalement, créer son organisation, je trouve que cela va bien avec la personnalité des AS [...]. Donc une capacité à se battre et une technicité qui nous amènent à être capable de gérer des situations difficiles. Le stress on connaît, la prise de décision on connaît, finalement pourquoi ne pas se prendre soi-même en main ». Par ailleurs, nous pouvons mettre en parallèle les éléments énoncés dans un document du Comité d'Entente des Ecoles de Service Social (CNESS) « Déontologie et formation des AS » (non daté) : « Le respect et la dignité de l'homme, sa prise en considération en tant que sujet capable de décision et de participation, la conviction que la société doit offrir une place à toutes les personnes qui la compose, la responsabilité que chaque être humain porte envers les autres sont les bases éthiques de la profession ».

En regard de l'ensemble de ces données, nous pouvons affirmer que le cadre de cette lutte a dépassé les revendications purement catégorielles (et celles-ci ne sont pas à nier).

Les professionnelles se sont positionnées lisiblement sur la scène publique pour une démocratie humaine incluant l'ensemble de la population. Quand une AS demande plus de moyens, elle ne peut esquiver la question du sens parce que justement c'est là-dessus qu'elle intervient. Elle ne peut faire « tout » pour l'insertion professionnelle des personnes qui viennent la voir sans interroger la valeur travail, ni accompagner des personnes dites exclus sans questionner la structure sociale qui est à la source des exclusions.

« La question du sens, loin de se surajouter aux pratiques concrètes, en constitue la matière même, la substantifique moelle [...]. Les pratiques sociales interviennent toujours de fait la matérialité, c'est-à-dire à la fois sur des problèmes matériels et sur la matérialité sonnante et trébuchante du sens » (Kartz, 1998).

## Quelques notes en guise de conclusion toute provisoire

En écrivant  
les dernières  
lignes, je ne  
peux que

m'interroger, pour construire un peu plus de conviction que je n'en ressens : que reste-t-il de cette lutte ?

La mémoire des émotions pour celles qui en ont été les acteurs ( de près ou de loin ), des moments de remise en question, de questionnement intenses... Ce n'est en rien négligeable mais est-ce suffisant ?

— Les « accords Durafour » (du nom du ministre de la Fonction

Publique et des réformes administratives de l'époque) ont apporté un plus au niveau général, par l'amélioration du statut, l'accès plus important à la formation continue... mais au prix d'une certaine précarité en début de vie professionnelle.

— Depuis les lois de la Décentralisation et l'implication accrue des Conseils généraux, une nouvelle hiérarchisation a été mise en place sans que pour autant celle-ci puisse influencer de manière perceptible les orientations décisives.

— L'étude de la MIRE (Mission Interministérielle de Recherche) sur *L'observation des emplois et des qualifications* (1998) met en évidence que la fragilité du social repose sur « l'absence d'énoncés politiques de la part de la puissance publique sur ses missions qui demeure la part la plus inquiétante du diagnostic ».

— Une nouvelle réforme du DEASS est en cours. Il est à nouveau discuté de l'homologation du diplôme d'état au niveau III...

— La prégnance de l'économie de marché (et toutes les conséquences qui en découlent ; pourquoi pas le marchandisation imminente du génome humain ?) n'a jamais été aussi forte dans notre société. Un grand nombre de travaux et de colloques convergent pour en souligner la gravité.

— La fragilisation du salariat, la multiplication des emplois précaires, les inégalités entre riches et pauvres ne cessent de s'accroître. La loi contre les exclusions (1998) peut être considérée comme une loi prenant en compte l'ensemble de cette réalité et donnant des moyens pour lutter contre cette tendance : la cohésion sociale a pour condition une plus grande justice sociale.

Les travailleurs sociaux doivent être vigilants, engagés de manière active dans leurs pratiques quotidiennes et comme tout un chacun (et peut-être plus) appelés à développer un savoir-être tant au niveau familial, relationnel, professionnel, empreint de valeurs citoyennes telles le respect de l'autre, l'égalité de traitement quel que soit le sexe, la race, le statut, la possibilité de vivre dignement. Cet engagement peut revêtir de multiples formes. Ainsi, par exemple, la CONCASS à l'heure où j'écris, existe toujours, en somme bien sûr, mais ayant engrangé un ensemble de compétences prêtes à être mobilisées. Des AS se rencontrent, échangent. Un travail de réflexion et de production est en cours avec d'autres associations inscrites dans la société civile concernant notamment la problématique « informatique et action sociale. »

Allons-nous vers de nouveaux événements ?

Je ferai référence au livre de Bernard Maris, économiste, qui, dans son ouvrage *Keynes ou l'économiste citoyen* (1999) nous invite à découvrir et à partager les prévisions de Keynes « Vers l'an 2030, la question économique aurait disparu et la collectivité, apaisée, se consacrerait à l'éducation, aux arts, à la beauté et n'oublions jamais au culte de l'amitié » ! ●

## Bibliographie

Baudrillard J., « Pas de pitié pour Sarajevo », *Libération*, 7 janvier 1994

Bernoux P., *La sociologie des organisations*, Paris : Seuil 1995

Bourdieu P., « Il n'y a pas de démocratie possible sans contre-pouvoir », *Le Monde*, 14 janvier 1992

*Cahier de recherche de la MIRE*, 3, 1998, document pour la sous-commission technique du 07/01/99

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard, 1995

Hassenteufel P., « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française des sciences politiques*, vol. 41, 1991

Kartz S., « L'Éthique, le retour (du refoulé ?) », *ASH*, 2092, 1998

Kergoat D., « L'infirmière coordonnée », *Futur antérieur*, 1991

Maris B., *Keynes ou l'économiste citoyen*, Paris : Presses de Science Po., 1999

Rozenblatt P., « La forme coordination : une catégorie révélatrice de sens », *Sociologie du Travail*, 1991

## Motsclefs

Assistant de service social / conflit du travail / éthique / grève / histoire / identité professionnelle